



...tous nos communiqués sur www.lpo.fr... ...tous nos communiqués sur www.lpo.fr... ...tous nos communiqués sur www.lpo.fr...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 30 octobre 2010

Accord à Nagoya : un grand pas pour la biodiversité !

Durant 12 jours, Nagoya fut le théâtre d'une improbable réflexion sur l'avenir du vivant qui nous entoure. La lucidité fut pourtant au rendez-vous puisque ce sommet, consacré à la biodiversité, s'est achevé sur un accord légitimement qualifié d'historique.

Si les ambitions de certains n'ont pas été complètement suivies, les 193 pays signataires de la Convention pour la Diversité Biologique ont pris des engagements significatifs permettant de fixer 20 objectifs à atteindre d'ici 2020 et au-delà.

Durant ces négociations, l'Union Européenne a porté un message fort qui a incontestablement tiré vers le haut l'espoir d'une préservation de la biodiversité.

La délégation française, conduite par Chantal Jouanno, s'est tout particulièrement investie en multipliant les rencontres, notamment avec les pays africains et d'Amérique du sud, afin d'aboutir à un accord satisfaisant. Soulignant que « *la dette sur la nature ne se rembourse jamais* », la France a plaidé pour les espèces et les espaces dont nous dépendons en rappelant que leur dégradation accélère la misère dont est victime une grande partie de la population.

Très active dans les négociations, BirdLife International (représentée en France par la LPO) a éclairé le débat par ses expertises et ses potentialités d'actions.

Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO, présent au titre de la délégation française et du réseau BirdLife, a souligné combien l'accord APA, sur l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages tirés de leur exploitation, peut contribuer à enrayer le déclin de la biodiversité. « *Désormais, on ne pourra plus piller sans vergogne le patrimoine naturel sans en évaluer la richesse et les devoirs que nous avons à l'égard des pays dont ils dépendent. C'est un levier essentiel pour une exploitation rationnelle et une coopération basée sur l'éthique.* »

Concernant les engagements portant sur les aires protégées, la LPO regrette que Nagoya n'ait pas suivi l'ambition, notamment française, à savoir 25 % du terrestre et 15 % des mers en protection, alors que les négociations les ont réduites à 17 % pour le terrestre et 10% pour les zones maritimes.

Les accompagnements financiers, notamment de la part de la France, permettront de soutenir les actions, tandis que l'avancée significative d'une « plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité » (du type GIEC) conduira à une nouvelle gouvernance.

En résumé, la LPO se réjouit que Nagoya ait permis d'engager un nouveau contrat revalorisant la biodiversité dans l'intérêt de l'humanité.

Contacts

Claire Lux, Attachée de presse LPO

01 42 73 56 10 / 06 34 12 50 69



Ligue pour la Protection des Oiseaux
Siège social national LPO • Fonderies Royales • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX • Tél 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr
Association reconnue d'utilité publique